



**CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE DU

Lundi 6 février 2023

**PUBLICATION
DES DELIBERATIONS**

Mis en ligne sur le site internet le : 23 février 2023



Conseil de communauté de l'agglomération Territoires vendômois

**Séance du lundi 6 février 2023 à 18 h 30
Espace culturel – Route des Vallées à Lunay**

LISTE DES DELIBERATIONS PUBLIEES

1. ASSEMBLEES : Composition du conseil communautaire – Actualisation au 6 février 2023
2. RESSOURCES HUMAINES : Tableau des emplois permanents 2023 - Modification



Département de Loir-et-Cher TERRITOIRES VENDÔMOIS

Siège social : Hôtel de ville et de communauté – BP 20107 – 41106 VENDÔME CEDEX

Délibération
n° TVD20230206-01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Séance du lundi 6 février 2023

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention
Membres	94	6	94	94	0	0
Voix	94	6	94	94	0	0

OBJET : ASSEMBLEES : Composition du conseil communautaire – Actualisation au 6 février 2023

Le lundi 6 février 2023 à 18 h 30, les membres du conseil de la communauté Territoires vendômois se sont réunis à l'Espace culturel, route des vallées à Lunay, sur convocation adressée par le président, le lundi 30 janvier 2023, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 5211-11 du code général des collectivités territoriales.

Membres présents ou représentés : Laure ANTHEAUME, Béatrice ARRUGA, Sam BA (Donne procuration à Simon HOUDEBERT), Bruno BARBIER, Eric BARDET, Thierry BENOIST, Caroline BESNARD, Stéphanie BIGOT, Bernard BONHOMME, Sylvie BONNET (Donne procuration à Alia HAMMOUDI), Philippe BOUCHET, Lydie BOULAY, Maryvonne BOULAY, Philippe BRAEM, Jérôme BREDON, Laurent BRILLARD, Patrick CALLU, Mickaël CASROUGE, Floriane CASSAUD (Donne procuration à Jimmy MARCILLY), Marwane CHABBI (Donne procuration à Béatrice ARRUGA), Philippe CHAMBRIER, Véronique CHAMPDAVOINE, Christophe CHAPUIS, Ingrid CHARTIER-MALÉCOT, Michel CHARTRAIN, Régis CHEVALLIER, Marie-José CINTRAT, Jean-Paul CLAMENS, François COCHET, Philippe COLART, David CORBEAU, Sylvain CORBEAU, Michèle CORVAISIER, Michel DENIAU, Sylvie DEUX, Clara DODIN (Donne procuration à Agnès MACGILLIVRAY), Reyhan DOGAN (Donne procuration à Ingrid CHARTIER-MALÉCOT), Yves DOLBEAU, Sophie DOUAUD, Bruno DUPRÉ, Chantal FEDELE, Claire FOUCHER-MAUPETIT, Thierry FOURMONT (Donne procuration à Minthy MABIALA-BOUSSI), Pierre FOURNET-FAYARD, Jacky FOUSSARD, Benoît GARDRAT, Annette GARNIER (Donne procuration à Alain SOUVRAIN), Laurent GAUTHIER, Jean-Claude GERBAUD, Claude GÉROLA, Erick GOUGÉ, Claire GRANGER, Annie GUELLIER, Stéphane GUÉRIN, Alia HAMMOUDI, Nicolas HASLÉ, Guillaume HENRION, Joël HEUZÉ, Aimé HOUDEBERT, Simon HOUDEBERT, Mickaël HUARD, Anne-Marie HUBERT, Patrick HUGUET, Nicole JEANTHEAU, Tural KESKINER, Gilles LEGUEREAU (Donne procuration à Régis CHEVALLIER), Serge LEPAGE, Minthy MABIALA-BOUSSI, Agnès MACGILLIVRAY, Jimmy MARCILLY, Christophe MARION (Donne procuration à Jérôme BREDON), Magali MARTY-ROYER, Philippe MERCIER (Donne procuration à Claire FOUCHER-MAUPETIT), Yolande MORALI (Donne procuration à Nicole JEANTHEAU), Cécilia NAUCHE, Jean-Luc NEXON, Sylvie NORGUET, Albert PIGOREAU, Philippe POUDRAI (Donne procuration à Caroline BESNARD), Joël PRENANT (Donne procuration à Stéphanie BIGOT), Yves ROLLAND, Benoit ROUSSELET, Loïc SAILLARD, Marie-Christine SAUVÉ, Thierry SIFANTUS, Francis SIMON, Alain SOUVRAIN, Arnaud TAFILET (Donne procuration à Patrick TAFILET), Patrick TAFILET, Christine TOREAU, Didier TRENTESAUX, Yann TRIMARDEAU, Jeanine VAILLANT (Donne procuration à Véronique CHAMPDAVOINE), Alain VÉRITÉ

Membre arrivé au cours de l'assemblée : Didier LALLIER (à 19:09, Délibération 4)

Liste des absents et non suppléés : Patrick BRIONNE, Thierry FLEURY, Marie-Pierre LAURENCEAU, Caroline LEMAÎTRE, Gilles SOURIAU

Laurent Brillard, Président, préside la séance.

Le conseil de communauté, réuni au nombre prescrit par l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, nomme Christine Toreau et Loïc Saillard deux de ses membres, pour secrétaires conformément à l'article L. 2121-15 dudit code.

Conformément à la délibération n° TVD20201607-05 du 16 juillet 2020 et à l'article 21 du règlement intérieur adopté le 7 décembre 2020 par délibération n° TVD20201207-10, les délibérations sont adoptées au scrutin public ou secret par vote électronique en présentiel au moyen de boîtiers individuels.

DESTINATAIRES :

- 1 ex. Dossier SG (Représentations)
- 1 ex. Dossier séance
- 1 ex. DSF / trésorerie
- 1 ex. commune Cellé
- 1 ex. commune Villerable
- 1 ex. RH

Laurent Brillard, Président, donne lecture du rapport suivant :

EXPOSÉ :

Vu le code électoral, et notamment les articles L. 273-5, L. 273-6, L.273-11 et L. 273-12 alinéa 2 ;
 Vu le code général des collectivités territoriales ;
 Vu les statuts de Territoires vendômois ;
 Vu l'arrêté préfectoral n° 41-2019-09-18-003 du 18 septembre 2019 portant recomposition du Conseil communautaire de Territoires vendômois à compter du renouvellement général des conseils municipaux de 2020 ;
 Vu les résultats électoraux des scrutins municipaux des 15 mars et 28 juin 2020 ;
 Vu l'installation le 16 juillet 2020 du conseil communautaire de Territoires vendômois ;
 Vu les délibérations n° TVD20200716-01, n° TVD20200727-00, n° TVD20201005-01, n° TVD20201207-01, n° TVD20210215-01, n° TVD20210322-01, n° TVD20210517-01, n° TVD20211115-01, n° TVD20211207-01, n° TVD20220328-01, n° TVD20220620-03, n° TVD20220926-03 modifiant la délibération d'installation n° TVD20200716-01 du 16 juillet 2020 des délégués titulaires et suppléants du Conseil communautaire :

Communes (65)	Conseillers communautaires titulaires (100)	Conseillers communautaires suppléants (60)
Ambloy	Lydie Boulay TVD20201005-01	Jacky Girault TVD20201005-01
Areines	Nicole Jeantheau	Jean-Jacques Loubère
Artins	Patrick Huguet	Corentin Lemoine
Authon	Marie-José Cintrat	Dominique Oury (Madame)
Azé	Maryvonne Boulay	Louis Delgado
Bonneveau	Mickaël Huard	Magalie MARY TVD20220620-03
Cellé	Jean-Claude Gerbaud	Noëlla Legrand
Coulommiers-la-Tour	Alain Souvrain	Virginie Renou
Crucheray	Bruno Barbier	Jérôme Gaultier
Danzé	Thierry Sifantus	Patricia Ruban Stoerker TVD20210215-01
Épuisay	Michel Deniau	Yvan Jaret TVD20211115-01
Faye	Annette Garnier	Philippe Buttieu
Fontaine-les-Coteaux	Philippe Braem	Nathalie Ploux
Fortan	Mickaël Casrouge	François Chéroute
Gombergean	Sylvie Deux	Rashidi Mouzdalifa
Houssay	Cécilia Nauche	Pascal Chevais
Huisseau-en-Beauce	Chantal Fedele	Jean-Marc Veaux
La Ville-aux-Clercs	Bruno Dupré	Séverine Lemarié
Lancé	Yann Trimardeau	Christophe Nivault
Lavardin	Thierry Fleury	Brigitte Rillie
Les Essarts	Gilles Souriau	Vincent Hasni
Les Hayes	Sylvain Corbeau	Daniel Bioré
Les Roches-L'Evêque	Philippe Colart	Patrick Proust
Lunay	Michel Chartrain	Brigitte Harang
Marcilly-en-Beauce	Marie-Christine Sauvé	Yves Capelle
Mazangé	Patrick Brionne	Evelyne Viros
Meslay	Jacky Foussard	Alain Halajko
Montoire-sur-le-Loir	Arnaud Tafilet	
Montoire-sur-le-Loir	Sophie Douaud	
Montoire-sur-le-Loir	Patrick Tafilet TVD20210517-01	
Montoire-sur-le-Loir	Ingrid Chartier-Malécot	
Montoire-sur-le-Loir	Guillaume Henrion	
Montrouveau	Yves Dolbeau	André Denuilly
Naveil	Magali Marty-Royer	
Naveil	Claude Gérola TVD20210322-01	
Naveil	Philippe Poudrai	
Nourray	Dominique Dhuy (Monsieur)	Francis SIMON
Périgny	Jean-François Loiseau	Jean-Paul Clamens
Pray	Erick Gougé	Philippe Lefèvre

Communes (65)	Conseillers communautaires titulaires (100)	Conseillers communautaires suppléants (60)
Prunay-Cassereau	Eric Bardet	Christian Habold
Rahart	Caroline Lemaître	Karine Maury
Rocé	Régis Chevallier	Alan Mercier
Saint-Amand-Longpré	Serge Lepage	Sandrine Hertz
Saint-Arnoult	Laurent GAUTHIER	Patrice Bataille
Saint-Firmin-des-Prés	Benoît Rousselet	Sylvie Ruelle
Saint-Gourgon	Christine Toreau	Philippe Larangé TVD20220328-01
Saint-Jacques-des-Guérets	Loïc Saillard	Eric Rochereau
Saint-Martin-des-Bois	David Corbeau	Patrice Dauffy
Saint-Ouen	Christophe MARION	
Saint-Ouen	Véronique Champdavoine	
Saint-Ouen	Jérôme Bredon	
Saint-Ouen	Jeanine Vaillant	
Saint-Rimay	Yves Rolland	Daniel Huger
Sainte-Anne	Laure Antheaume	Pierre-Alain Violet
Sasnières	Claire Granger	Patricia Mangeot
Savigny-sur-Braye	Joël Prenant	
Savigny-sur-Braye	Stéphanie Bigot	
Savigny-sur-Braye	Didier Trentesaux TVD20211207-01	
Selommes	Claire Foucher-Maupetit	Philippe Bellanger
Sougé	Bernard Bonhomme	Valérie Blanquet
Ternay	Joël Heuzé	Régis Mannechez
Thoré-la-Rochette	Thierry Benoist	Jérôme Bougelot
Tourailles	Michel Randuineau	Didier Lallier
Trôo	Jean-Luc Nexon	Alain Deniau
Vallée-de-Ronsard	Philippe Mercier	Nicole Goyard
Vendôme	Laurent Brillard	
Vendôme	Michèle Corvaisier	
Vendôme	Simon Houdebert TVD20220926-03	
Vendôme	Minthy Mabilia-Boussi	
Vendôme	Benoît Gardrat	
Vendôme	Clara Guimard	
Vendôme	Nicolas Haslé	
Vendôme	Béatrice Arruga	
Vendôme	Marwane Chabbi	
Vendôme	Philippe Chambrier	
Vendôme	Agnès MacGillivray	
Vendôme	Sam Ba	
Vendôme	Alia Hammoudi	
Vendôme	Tural Keskiner TVD20220926-03	
Vendôme	Floriane Cassaud	
Vendôme	Jimmy Marcilly TVD20220926-03	
Vendôme	Sylvie Bonnet	
Vendôme	Thierry Fourmont	
Vendôme	Yolande Morali	
Vendôme	Reyhan Dogan TVD20201207-01	
Vendôme	Christophe Chapuis	
Vendôme	Caroline Besnard	
Vendôme	Patrick Callu	
Vendôme	Annie Guellier TVD20220328-01	
Vendôme	Pierre Fournet-Fayard TVD20220926-03	
Villavard	Aimé Houdebert	Monique Bonnefois
Villechauve	Alain Lajoux	Stéphane Guérin
Villedieu-le-Château	Alain Vérité	Anita Moulut

Communes (65)	Conseillers communautaires titulaires (100)	Conseillers communautaires suppléants (60)
Villemardy	Gilles Leguereau	Gérard DAVID
Villeporcher	Philippe Bouchet	Denis Proust
Villerable	Jean-Claude GAUTHIER	Marie-Pierre Laurenceau TVD20220926-03
Villeromain	François Cochet	Olivier Leroy
Villetrun	Anne-Marie HUBERT	Sylvie Fermé
Villiersfaux	Sylvie Norguet	Philippe Desvaux TVD20220328-01
Villiers-sur-Loir	Albert Pigoreau	Françoise-Huguette Méraud-Boyer

Vu l'article L. 273-5 du code électoral qui dispose que nul ne peut être conseiller communautaire s'il n'est conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement ;

Considérant que dans les communes de moins de 1 000 habitants les élus appelés à siéger au sein de l'assemblée délibérante des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre sont désignés automatiquement en suivant l'ordre du tableau après l'élection du maire et des adjoints ;

Considérant que l'article L. 5211-6 du CGCT prévoit un suppléant pour les communes, quelle que soit leur taille, qui n'ont qu'un siège de conseiller communautaire ;

Considérant que, conformément à l'article L.5211-6 du CGCT, le conseiller communautaire suppléant peut être appelé à siéger aux réunions du conseil communautaire à la place du conseiller titulaire en cas d'empêchement de ce dernier ;

Vu la démission de Noëlla Legrand de son mandat de premier adjoint de la commune de Cellé impliquant concomitamment la fin de son mandat de conseillère communautaire suppléante ;

Considérant que Nicolas Rabot a été élu le 19 décembre 2022 premier adjoint au maire de la commune de Cellé.

Vu la démission de Jean-Claude Gauthier de son mandat de maire et de conseiller municipal de la commune de Villerable, acceptée par le Préfet le 17 janvier 2023 ;

Considérant que Marie-Pierre Laurenceau, premier adjoint, est maire par intérim de la commune de Villerable et siégera donc provisoirement en tant que déléguée titulaire au sein du Conseil communautaire, jusqu'à l'élection du nouveau maire ;

Considérant que David Renault deuxième adjoint de la commune de Villerable a démissionné le 17 janvier 2023 de son mandat d'adjoint, démission acceptée par le Préfet le 2 février 2023 ;

Considérant que Benjamin Brillard est 3^{ème} adjoint de la commune de Villerable ;

En conséquence, sont appelés pour siéger au sein du Conseil communautaire de Territoires vendômois :

- Marie-Pierre Laurenceau en tant que conseillère communautaire titulaire de la commune de Villerable ;
- Benjamin Brillard en tant que conseiller communautaire suppléant pour représenter la commune de Villerable ;
- Nicolas Rabot en tant que conseiller communautaire suppléant pour représenter la commune de Cellé.

PROPOSITION :

Il vous est proposé :

- de prendre acte que Marie-Pierre Laurenceau représente la commune de Villerable en tant que conseillère communautaire titulaire ;
- de prendre acte que Benjamin Brillard, conseiller communautaire suppléant de la commune de Villerable peut être appelé le cas échéant à siéger, avec voix délibérative, en cas d'empêchement du conseiller titulaire représentant la commune, dès lors que ce dernier en a avisé le Président ;
- de prendre acte que Nicolas Rabot, conseiller communautaire suppléant de la commune de Cellé peut être appelé le cas échéant à siéger, avec voix délibérative, en cas d'empêchement du conseiller titulaire représentant la commune, dès lors que ce dernier en a avisé le Président ;

- de prendre acte de la composition actualisée au 6 février 2023 du Conseil communautaire de Territoires vendômois ;

DECISION :

Conformément au CGCT, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 5211-1 qui disposent que le conseil communautaire règle par ses délibérations les affaires de la Communauté,
cet exposé entendu,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité des votants,
le conseil de communauté,

PREND acte que Marie-Pierre Laurenceau représente la commune de Villerable en tant que conseillère communautaire titulaire ;

PREND acte que Benjamin Brillard, conseiller communautaire suppléant de la commune de Villerable peut être appelé le cas échéant à siéger, avec voix délibérative, en cas d'empêchement du conseiller titulaire représentant la commune, dès lors que ce dernier en a avisé le Président ;

PREND acte que Nicolas Rabot, conseiller communautaire suppléant de la commune de Cellé peut être appelé le cas échéant à siéger, avec voix délibérative, en cas d'empêchement du conseiller titulaire représentant la commune, dès lors que ce dernier en a avisé le Président ;

PREND acte de la composition actualisée au 6 février 2023 du Conseil communautaire de Territoires vendômois :

Communes (65)	Conseillers communautaires titulaires (100)	Conseillers communautaires suppléants (60)
Ambloy	Lydie Boulay TVD20201005-01	Jacky Girault TVD20201005-01
Areines	Nicole Jeantheau	Jean-Jacques Loubère
Artins	Patrick Huguet	Corentin Lemoine
Authon	Marie-José Cintrat	Dominique Oury (Madame)
Azé	Maryvonne Boulay	Louis Delgado
Bonneveau	Mickaël Huard	Magalie MARY TVD20220620-03
Cellé	Jean-Claude Gerbaud	Nicolas Rabot TVD20230206-01
Coulommiers-la-Tour	Alain Souvrain	Virginie Renou
Crucheray	Bruno Barbier	Jérôme Gaultier
Danzé	Thierry Sifantus	Patricia Ruban Stoerker TVD20210215-01
Épuisay	Michel Deniau	Yvan Jaret TVD20211115-01
Faye	Annette Garnier	Philippe Buttieu
Fontaine-les-Coteaux	Philippe Braem	Nathalie Ploux
Fortan	Mickaël Casrouge	François Chéroute
Gombergean	Sylvie Deux	Rashidi Mouzdalifa
Houssay	Cécilia Nauche	Pascal Chevais
Huisseau-en-Beauce	Chantal Fedele	Jean-Marc Veaux
La Ville-aux-Clercs	Bruno Dupré	Séverine Lemarié
Lancé	Yann Trimardeau	Christophe Nivault
Lavardin	Thierry Fleury	Brigitte Rillie
Les Essarts	Gilles Souriau	Vincent Hasni
Les Hayes	Sylvain Corbeau	Daniel Bioré
Les Roches-L'Evêque	Philippe Colart	Patrick Proust
Lunay	Michel Chartrain	Brigitte Harang
Marcilly-en-Beauce	Marie-Christine Sauvé	Yves Capelle
Mazangé	Patrick Brionne	Evelyne Viros
Meslay	Jacky Foussard	Alain Halajko
Montoire-sur-le-Loir	Arnaud Tafié	
Montoire-sur-le-Loir	Sophie Douaud	
Montoire-sur-le-Loir	Patrick Tafié TVD20210517-01	
Montoire-sur-le-Loir	Ingrid Chartier-Malécot	
Montoire-sur-le-Loir	Guillaume Henrion	

Communes (65)	Conseillers communautaires titulaires (100)	Conseillers communautaires suppléants (60)
Montrouveau	Yves Dolbeau	André Denuilly
Naveil	Magali Marty-Royer	
Naveil	Claude Gérola TVD20210322-01	
Naveil	Philippe Poudrai	
Nourray	Dominique Dhuy (Monsieur)	Francis SIMON
Périgny	Jean-François Loiseau	Jean-Paul Clamens
Pray	Erick Gougé	Philippe Lefèvre
Prunay-Cassereau	Eric Bardet	Christian Habol
Rahart	Caroline Lemaître	Karine Maury
Rocé	Régis Chevallier	Alan Mercier
Saint-Amand-Longpré	Serge Lepage	Sandrine Hertz
Saint-Arnoult	Laurent GAUTHIER	Patrice Bataille
Saint-Firmin-des-Prés	Benoît Rousselet	Sylvie Ruelle
Saint-Gourgon	Christine Toreau	Philippe Larangé TVD20220328-01
Saint-Jacques-des-Guérets	Loïc Saillard	Eric Rochereau
Saint-Martin-des-Bois	David Corbeau	Patrice Dauffy
Saint-Ouen	Christophe MARION	
Saint-Ouen	Véronique Champdavoine	
Saint-Ouen	Jérôme Bredon	
Saint-Ouen	Jeanine Vaillant	
Saint-Rimay	Yves Rolland	Daniel Huger
Sainte-Anne	Laure Antheaume	Pierre-Alain Violet
Sasnières	Claire Granger	Patricia Mangeot
Savigny-sur-Braye	Joël Prenant	
Savigny-sur-Braye	Stéphanie Bigot	
Savigny-sur-Braye	Didier Trentesaux TVD20211207-01	
Selommes	Claire Foucher-Maupetit	Philippe Bellanger
Sougé	Bernard Bonhomme	Valérie Blanquet
Ternay	Joël Heuzé	Régis Mannechez
Thoré-la-Rochette	Thierry Benoist	Jérôme Bougelot
Tourailles	Michel Randuineau	Didier Lallier
Trôo	Jean-Luc Nexon	Alain Deniau
Vallée-de-Ronsard	Philippe Mercier	Nicole Goyard
Vendôme	Laurent Brillard	
Vendôme	Michèle Corvaisier	
Vendôme	Simon Houdebert TVD20220926-03	
Vendôme	Minthy Mabilia-Boussi	
Vendôme	Benoît Gardrat	
Vendôme	Clara Guimard	
Vendôme	Nicolas Haslé	
Vendôme	Béatrice Arruga	
Vendôme	Marwane Chabbi	
Vendôme	Philippe Chambrier	
Vendôme	Agnès MacGillivray	
Vendôme	Sam Ba	
Vendôme	Alia Hammoudi	
Vendôme	Tural Keskiner TVD20220926-03	
Vendôme	Floriane Cassaud	
Vendôme	Jimmy Marcilly TVD20220926-03	
Vendôme	Sylvie Bonnet	
Vendôme	Thierry Fourmont	
Vendôme	Yolande Morali	
Vendôme	Reyhan Dogan TVD20201207-01	
Vendôme	Christophe Chapuis	
Vendôme	Caroline Besnard	
Vendôme	Patrick Callu	

Communes (65)	Conseillers communautaires titulaires (100)	Conseillers communautaires suppléants (60)
Vendôme	Annie Guellier TVD20220328-01	
Vendôme	Pierre Fournet-Fayard TVD20220926-03	
Villavard	Aimé Houdebert	Monique Bonnefois
Villechauve	Alain Lajoux	Stéphane Guérin
Villedieu-le-Château	Alain Vérité	Anita Moulut
Villemardy	Gilles Leguereau	Gérard DAVID
Villeporcher	Philippe Bouchet	Denis Proust
Villerable	Marie-Pierre Laurenceau TVD20230206-01	Benjamin Brillard TVD20230206-01
Villeromain	François Cochet	Olivier Leroy
Villetrun	Anne-Marie HUBERT	Sylvie Fermé
Villiersfaux	Sylvie Norguet	Philippe Desvaux TVD20220328-01
Villiers-sur-Loir	Albert Pigoreau	Françoise-Huguette Méraud-Boyer

Le 6 février 2023 à Lunay,

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,
Laurent BRILLARD

DELAIS ET VOIES DE RECOURS

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le département et publiée.

Dans un délai de deux mois à compter de la date de publication de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- un recours gracieux adressé au président de la communauté Territoires vendômois, BP 20107 - 41106 Vendôme cedex. Au terme d'un délai de deux mois, le silence du président vaut rejet implicite du recours gracieux ;
- un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000 Orléans. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site internet <http://www.telerecours.fr>.



Département de Loir-et-Cher TERRITOIRES VENDOMOIS

Siège social : Hôtel de ville et de communauté – BP 20107 – 41106 VENDÔME CEDEX

Délibération
n° TVD20230206-11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Séance du lundi 6 février 2023

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention
Membres	95	5	95	95	0	0
Voix	95	5	95	95	0	0

OBJET : RESSOURCES HUMAINES : Tableau des emplois permanents 2023 – Modification

Le lundi 6 février 2023 à 18 h 30, les membres du conseil de la communauté Territoires vendômois se sont réunis à l'Espace culturel, route des vallées à Lunay, sur convocation adressée par le président, le lundi 30 janvier 2023, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 5211-11 du code général des collectivités territoriales.

Membres présents ou représentés : Laure ANTREAUME, Béatrice ARRUGA, Sam BA (Donne procuration à Simon HOUDEBERT), Bruno BARBIER, Eric BARDET, Thierry BENOIST, Caroline BESNARD, Stéphanie BIGOT, Bernard BONHOMME, Sylvie BONNET (Donne procuration à Alia HAMMOUDI), Philippe BOUCHET, Lydie BOULAY, Maryvonne BOULAY, Philippe BRAEM, Jérôme BREDON, Laurent BRILLARD, Patrick CALLU, Mickaël CASROUGE, Floriane CASSAUD (Donne procuration à Jimmy MARCILLY), Marwane CHABBI (Donne procuration à Béatrice ARRUGA), Philippe CHAMBRIER, Véronique CHAMPDAVOINE, Christophe CHAPUIS, Ingrid CHARTIER-MALÉCOT, Michel CHARTRAIN, Régis CHEVALLIER, Marie-José CINTRAT, Jean-Paul CLAMENS, François COCHET, Philippe COLART, David CORBEAU, Sylvain CORBEAU, Michèle CORVAISIER, Michel DENIAU, Sylvie DEUX, Clara DODIN (Donne procuration à Agnès MACGILLIVRAY), Reyhan DOGAN (Donne procuration à Ingrid CHARTIER-MALÉCOT), Yves DOLBEAU, Sophie DOUAUD, Bruno DUPRÉ, Chantal FEDELE, Claire FOUCHER-MAUPETIT, Thierry FOURMONT (Donne procuration à Minthy MABIALA-BOUSSI), Pierre FOURNET-FAYARD, Jacky FOUSSARD, Benoît GARDRAT, Annette GARNIER (Donne procuration à Alain SOUVRAIN), Laurent GAUTHIER, Jean-Claude GERBAUD, Claude GÉROLA, Erick GOUGÉ, Claire GRANGER, Annie GUELLIER, Stéphane GUÉRIN, Alia HAMMOUDI, Nicolas HASLÉ, Guillaume HENRION, Joël HEUZÉ, Aimé HOUDEBERT, Simon HOUDEBERT, Mickaël HUARD, Anne-Marie HUBERT, Patrick HUGUET, Nicole JEANTHEAU, Tural KESKINER, Gilles LEGUEREAU (Donne procuration à Régis CHEVALLIER), Serge LEPAGE, Minthy MABIALA-BOUSSI, Agnès MACGILLIVRAY, Jimmy MARCILLY, Christophe MARION (Donne procuration à Jérôme BREDON), Magali MARTY-ROYER, Philippe MERCIER (Donne procuration à Claire FOUCHER-MAUPETIT), Yolande MORALI (Donne procuration à Nicole JEANTHEAU), Cécilia NAUCHE, Jean-Luc NEXON, Sylvie NORGUET, Albert PIGOREAU, Philippe POUDRAI (Donne procuration à Caroline BESNARD), Joël PRENANT (Donne procuration à Stéphanie BIGOT), Yves ROLLAND, Benoît ROUSSELET, Loïc SAILLARD, Marie-Christine SAUVÉ, Thierry SIFANTUS, Francis SIMON, Alain SOUVRAIN, Arnaud TAFILET (Donne procuration à Patrick TAFILET), Patrick TAFILET, Christine TOREAU, Didier TRENTESAUX, Yann TRIMARDEAU, Jeanine VAILLANT (Donne procuration à Véronique CHAMPDAVOINE), Alain VÉRITÉ

Membre arrivé au cours de l'assemblée : Didier LALLIER (à 19:09, Délibération 4)

Liste des absents et non suppléés : Patrick BRIONNE, Thierry FLEURY, Marie-Pierre LAURENCEAU, Caroline LEMAÎTRE, Gilles SOURIAU

Laurent Brillard, Président, préside la séance.

Le conseil de communauté, réuni au nombre prescrit par l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, nomme Christine Toreau et Loïc Saillard deux de ses membres, pour secrétaires conformément à l'article L. 2121-15 dudit code.

Conformément à la délibération n° TVD20201607-05 du 16 juillet 2020 et à l'article 21 du règlement intérieur adopté le 7 décembre 2020 par délibération n° TVD20201207-10, les délibérations sont adoptées au scrutin public ou secret par vote électronique en présentiel au moyen de boîtiers individuels.

DESTINATAIRES :

- 1 ex. Dossier RH
- 1 ex. Dossier séance
- 1 ex. DSF / trésorerie

Laurent Brillard, Président, donne lecture du rapport suivant :

EXPOSÉ :

Par délibération n° CPV-D-141215-11 du 14 décembre 2015, le conseil communautaire a adopté le tableau des emplois permanents.

Il convient aujourd'hui de le modifier en créant ou supprimant les emplois suivants :

Emplois					Postes
Libellé de la fonction ou du poste	Quotité du temps de travail	Filière	Catégorie	Cadre d'emploi possible pour ce poste	
Collaborateur(trice) du directeur de cabinet	35 h 00	Filière administrative	A	Attaché	+1
Infirmier(ère) en multi-accueil	26 h 00	Filière médico-sociale	B	Infirmier	-1
Infirmier(ère) en multi-accueil	35 h 00	Filière médico-sociale	B	Infirmier	+1

PROPOSITION :

Il vous est proposé :

- de créer ou supprimer les emplois ci-dessus ;
- d'autoriser le président à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

DECISION :

Conformément au CGCT, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 5211-1 qui disposent que le conseil communautaire règle par ses délibérations les affaires de la Communauté, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le conseil de communauté,

DÉCIDE de créer ou supprimer les emplois ci-dessus ;

AUTORISE le président à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le 6 février 2023 à Lunay,

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,
Laurent BRILLARD

DELAIS ET VOIES DE RECOURS

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le département et publiée.

Dans un délai de deux mois à compter de la date de publication de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandant avec accusé de réception :

- un recours gracieux adressé au président de la communauté Territoires vendômois, BP 20107 - 41106 Vendôme cedex. Au terme d'un délai de deux mois, le silence du président vaut rejet implicite du recours gracieux ;
- un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000 Orléans. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérécurse citoyens accessible sur le site internet <http://www.telerecours.fr>.